FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/DG/ACS/2013-01

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er, notamment ses articles D.621-27 Et R. 621-50,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la proposition et l'avis de Monsieur l'Agent comptable de FranceAgriMer en date du 27 mai 2013,

DECIDE

Article 1er :

Monsieur Frédéric BIANCHI, fondé de pouvoir de Monsieur l'Agent comptable de FranceAgriMer est désigné agent comptable secondaire du budget annexe géré par FranceAgriMer pour les recettes et les dépenses relatives aux opérations relevant de l'organisation de la présence française à l'exposition universelle de Milan en 2015.

Article 2 :

L'exercice de cette fonction lui ouvre droit à une indemnité de caisse et de responsabilité (ICR) de 114,67 € (cent quatorze euros et soixante sept centimes) bruts maximum par mois.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 22 juillet 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30